

Sherbrooke, le 23 septembre 2009

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**Loi sur la qualité de l'environnement**  
**(L.R.Q., c. Q-2, article 22)**

---

Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi  
35, chemin North Hatley, C.P. 30  
Sainte-Catherine-de-Hatley (Québec) J0B 1W0

N/RÉF. : 7410-05-01-0001601  
200207479

OBJET : Réfection du barrage North Hatley  
Rivière Massawippi

---

Madame,  
Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 29 avril 2008, modifiée en date du 25 août 2009 et complétée le 23 septembre 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

**La réfection du barrage North Hatley situé sur les lots 577 ptie et 1 008 ptie du cadastre du canton de Hatley, dans les limites de la municipalité du Canton de Hatley.**

Les travaux autorisés comprennent :

Phase I

- Le remplacement des deux pertuis existants par un pertuis de 6,3 m de largeur par 2,79 m de hauteur muni d'une vanne de type guillotine;
- La mise en place d'un batardeau temporaire, d'un volume de l'ordre de 222,5 m<sup>3</sup>, constitué d'un enrochement de calibre 5-1 000 mm, dont l'imperméabilité sera assurée par une géomembrane synthétique;
- L'implantation d'une passe migratoire à poissons comprenant 5 bassins successifs et un panier de récupération des poissons;
- La restauration des sols mis à nu.

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(article 22)**

---

-2-

N/Réf. : 7410-05-01-0001601  
200207479

Le 23 septembre 2009

Phase II

- La réparation de la surface du déversoir du barrage par l'injection de résine dans les fissures;
- La mise en place d'un batardeau temporaire de faible envergure (environ 30 cm de hauteur) constitué de sacs de sable;
- L'enlèvement et le déplacement des dalles préfabriquées situées à la base du barrage ;
- L'excavation du pied de barrage sur environ 50 cm de profondeur pour un volume approximatif de 175 m<sup>3</sup>, complétée par un remblai de même volume;
- La restauration des sols mis à nu (ensemencement).

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation pour le projet Réfection du barrage de North Hatley, M. Gilles L. Bouchard, ing., BPR-énergie inc., le 29 avril 2008;
- Demande de certificat d'autorisation pour le projet modifié Réfection du barrage de North Hatley, M. Gilles L. Bouchard, ing., BPR-énergie inc., le 25 août 2009;
- Lettre ayant pour objet Engagement-extension de la période pour travaux en rivière jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2009, M. Stephan Doré, président suppléant, Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, datée du 14 septembre 2009;
- Informations supplémentaires, courriels de M. Louis-Philippe Caron, ing. jr, BPR-énergie inc., les 22 et 23 septembre 2009;
- Lettre de la municipalité du Village de North Hatley indiquant son accord à la réalisation des travaux sur sa propriété, lot 577 du cadastre du canton de Hatley, M. Léonard Castagner, ing. MBA, directeur général, municipalité du Village de North Hatley, le 23 septembre 2009;
- Lettre du Village d'Ayer's Cliff indiquant son accord à la réalisation des travaux sur sa propriété, lot 577 du cadastre du canton de Hatley, M<sup>me</sup> Ghislaine Poulin Doherty, directrice générale, Village d'Ayer's Cliff, le 23 septembre 2009;

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(article 22)**

---

-3-

N/Réf. : 7410-05-01-0001601  
200207479

Le 23 septembre 2009

- Lettre de la Ville de Sherbrooke indiquant son accord à la réalisation des travaux sur sa propriété, lot 1 008 du cadastre du canton de Hatley, M. Michael Howard, le 23 septembre 2009.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

PP/HR/fb

Pierre Paquin  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

- c. c. M. Claude Beauchemin, Direction de la protection de la faune, MRNF  
M. Jacques Cardinal, Unité de gestion des ressources naturelles et de la faune, MRNF  
M. Louis-Philippe Caron, ing., BPR-énergie inc.  
M. Michel Dolbec, Direction de la sécurité des barrages, CEHQ  
M. Marc Fleury, biologiste, Protection de l'habitat du poisson, MPO